

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 327-9356
Fax: (416) 325-2007
Email: Andrew.Davis@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 327-9356
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@Ontario.ca



2010 : SB50

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

DE : Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : Le 25 octobre 2010

OBJET : Prévisions révisées 2010-2011

J'ai le plaisir de vous annoncer que les formulaires révisés de prévisions budgétaires 2010-2011 et leurs directives sont maintenant disponibles par un lien au site Web des rapports financiers à l'adresse <http://faab.edu.gov.on.ca>. Les conseils peuvent ouvrir leur session SIFE directement à l'adresse <https://efis.edu.gov.on.ca/login.asp>.

La conception des formulaires, qui est adaptée aux prévisions de 2010-2011, incorpore les changements liés à la mise en œuvre des articles de la *Loi* portant sur la responsabilité financière, à la révision du modèle de financement des immobilisations, à la responsabilisation du financement des immobilisations conformément à l'approche des apports de capital différés et aux rapports sur les immobilisations corporelles.

Les conseils doivent présenter une projection pluriannuelle des inscriptions de 2011-2012 à 2014-2015 pour la production des prévisions budgétaires révisées selon le nouvel échéancier. Cette projection, qui est essentielle au prochain processus SBE du Ministère, remplacera le fichier Excel que produisait la Direction du financement de l'éducation.

Changements importants :

La restriction sur l'utilisation de fonds provenant de la réserve en capitaux propres du Ministère (FRCPM) ou de celle des Conseils (FRCP) d'après la note de service 2003:SB19 ne s'applique plus. Ces fonds pouvaient être affectés à une dette non prise en charge ou à des dépenses en immobilisations qui, dans ces cas, devaient être déclarés sur les apports en capital reportés. Les montants résiduels doivent être déclarés en tant que revenu. Le but des changements apportés aux formulaires SIFE était de retirer les FRCPM et FRCP des revenus reportés.

De même, étant donné la levée de la restriction sur le financement des cours, tous les revenus reportés liés aux dépenses relatives aux cours que les conseils devaient insérer dans une enveloppe budgétaire à cet effet sont maintenant reconnus comme des revenus selon les

nouveaux formulaires.

Quand les conseils prépareront leurs prévisions budgétaires, leur modèle d'affectation des subventions d'immobilisations devrait être rendu au stade final ou au processus d'examen de procédures particulières. Les montants inscrits au tableau 3, Subventions d'immobilisations et comptes fournisseurs, au tableau 5.2, Comptes débiteurs liés aux immobilisations approuvées et à la section 12, Dettes au titre des immobilisations, doivent concorder avec les renseignements émis par les conseils au modèle d'affectation des subventions d'immobilisations, lequel servira à soutenir les états financier de l'exercice 2009-2010.

Une nouvelle annexe a été mise en place pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative pour l'apprentissage des jeunes enfants. Les conseils scolaires devront rendre compte l'information des années d'expérience des éducateurs de la petite enfance, dans la nouvelle grille, qui sont financés par les écoles pilotes approuvés en vertu de cette initiative en 2010-11.

Soumission

Les prévisions budgétaires révisées doivent être soumises par le SIFE d'ici le 15 décembre 2010. Il faut également soumettre une copie du rapport explicatif d'avertissement en fichier Excel, tiré de l'annexe C, à la même date à l'adresse courriel suivante :

revest@ontario.ca

Veillez également faire imprimer deux copies de la section 1, Sommaire, tirées de la soumission SIFE, que vous ferez parvenir avant la date limite, signées, à :

M^{me} Diane Strumila
Directrice de projet, Services des subventions
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers
Édifice Mowat, 21^e étage
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2

Production tardive

La politique sur les productions tardives s'appliquera au dépôt des prévisions budgétaires révisées 2010-2011. Si un conseil déposait ses prévisions après le 15 décembre 2010, les paiements de transfert seraient réduits de 50 % pour le mois de janvier 2011 et les mois suivants. Les paiements de transfert reviendraient à la normale dès le dépôt des prévisions révisées, et les montants retenus seraient également versés.

Personnes-ressources

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Martin Fry au (416) 327-9061 ou à martin.fry@ontario.ca
Stephen Shek au (416) 325-8396 ou à stephen.shek@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session, communiquez avec
Mark Bonham au (416) 325-8571 ou à mark.bonham@ontario.ca

Pour toute question au sujet de la révision des prévisions budgétaires, veuillez communiquer
avec votre agent de finance du Ministère.



Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières